

## **Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025–2028 (message FRI 25–28)**

Procédure de consultation

### **Prise de position de la FSEA**

Version du 21.6.2023

#### **1. Remarques générales**

Le projet concernant le message FRI 2025-2028 représente une étape majeure: la formation continue est définie par le Conseil fédéral comme étant l'un des trois champs d'action prioritaires de la politique nationale d'encouragement. On ne peut que saluer cette décision, dans le contexte actuel des défis sociaux et économiques. Pour le succès de la Suisse et pour une politique à long terme et constante en matière de formation, de recherche et d'innovation (FRI), il est essentiel que le Conseil fédéral considère la formation continue comme une priorité.

Toutefois, le financement prévu n'est pas du tout à la hauteur de cette priorité: dans le meilleur des cas, les moyens que propose le Conseil fédéral permettent de prolonger les mesures actuelles, mais en aucun cas de faire de la formation continue une priorité et/ou d'atteindre les objectifs définis dans la politique de formation continue. Le plafond des dépenses doit notamment être revu à la hausse, en particulier pour les prestations des organisations actives dans la formation continue.

La hausse des moyens de 1% en valeur réelle prévue par le Conseil fédéral dans le cadre du message FRI est sensiblement trop faible. Compte tenu de l'inflation et des mesures de réduction des coûts en cours, une hausse annuelle de 2% en valeur nominale ne sera pas suffisante pour atteindre l'objectif de croissance réelle. Les réductions budgétaires annoncées pour l'année de référence 2024 signifient aussi une baisse des ressources pour la période FRI 2025-2028. La Suisse manquerait alors son objectif annoncé, à savoir conserver une place de leader en matière de formation, de recherche et d'innovation.

De plus, les plafonds de dépenses et les crédits d'engagement proposés représentent toutefois des valeurs maximales qui ne pourront être épuisées qu'en présence d'une évolution favorable des finances fédérales. Cette restriction entraîne des incertitudes considérables. Or, les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation, en particulier les organisations de la formation continue, ont besoin de sécurité pour leur planification. Les adaptations ou les réductions annuelles entraînent directement une diminution des prestations et provoqueraient précisément cette politique de «stop and go» qu'il convient d'éviter.

Nous demandons:

- une hausse des moyens de 2% en valeur réelle et la croissance nominale nécessaire à cet effet;
- un plafond des dépenses contraignant, qui n'est pas tributaire de la situation budgétaire.

## **2. Positions**

### **1.2.1 Évolution du système FRI**

Souligner l'importance de la formation continue face aux mutations technologiques et économiques est une bonne chose. Il faut toutefois préciser également le rôle essentiel que joue la formation continue dans la maîtrise des défis sociaux, par exemple quant à la promotion du développement durable (notamment dans les domaines de l'approvisionnement énergétique, de la biodiversité et de la protection du climat), de la santé et de la participation à la vie sociale et politique.

De même, les conséquences de la baisse considérable de la participation aux offres de formation continue ces dernières années ne sont pas abordées, tout comme les ressources qui sont nécessaires pour couvrir les besoins en formation continue qui, dans le même temps, ont augmenté. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la participation à la formation continue dans les années 2020-2022 est nettement inférieure à celle enregistrée en 2019, en raison de la pandémie de coronavirus. Le prochain message FRI doit faire en sorte que les mesures de formation continue ciblent plus efficacement les personnes peu qualifiées. Le rapport sur l'éducation en Suisse 2023 a une nouvelle fois souligné les très grandes disparités en termes de participation entre les personnes hautement qualifiées et les personnes peu qualifiées. En Suisse, la participation à la formation continue est sept fois plus élevée chez les personnes hautement qualifiées que chez les personnes peu qualifiées. Aucun autre pays européen ne présente une différence aussi élevée. Il est urgent de mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir la participation à la formation continue.

Nous demandons à ce que le chapitre 1.2.1 soit complété par les points suivants:

- mention de l'importance que revêt la formation continue pour résoudre les défis que la société doit relever
- mention de la baisse considérable de la participation à la formation continue en raison de la pandémie de coronavirus
- mention de la différence record, par rapport aux autres pays européens, de la participation à la formation continue entre les personnes hautement qualifiées et les personnes peu qualifiées

### **2.1 Formation professionnelle / formation continue à des fins professionnelles**

Nous accueillons favorablement la poursuite du programme de promotion «Simplement mieux... au travail» pour la période 2025-2028. Ce programme a démontré son efficacité depuis son lancement et est devenu un pilier important dans la promotion des compétences de base chez les adultes. Comme indiqué au chapitre 1.2.1 du message, les investissements pour faire connaître le programme doivent être substantiellement augmentés compte tenu des résultats de l'évaluation effectuée. Les organisations de la formation continue assurent des prestations essentielles sur mandat de la Confédération et ont besoin de ressources supplémentaires dans ce but. Cet aspect doit être pris en compte dans le plafond des dépenses pour l'art. 12 LFCo (cf. chap. 2.2).

Nous saluons également la poursuite de l'initiative Viamia et le financement prévu à cet effet. L'évaluation de Viamia a montré que des besoins en formation continue sont très souvent identifiés dans le cadre des bilans de compétences effectués auprès des adultes. Il s'ensuit un potentiel de synergie considérable avec les objectifs de la politique de formation continue.

En principe, nous considérons comme appropriés les moyens alloués aux cours préparatoires dans la formation professionnelle supérieure et la promotion de projet. Concernant ce dernier point, l'expérience de ces dernières années a montré que la politique d'encouragement parfois très restrictive et passive du SEFRI entraîne seulement un faible volume de projets dans la formation continue à des fins professionnelles. La pratique d'encouragement doit donc être adaptée en conséquence.

L'utilisation de la notion «apprentissage tout au long de la vie» dans ce chapitre est imprécise et prête à confusion. Les domaines d'encouragement mentionnés sous ce titre concernent tous la formation continue à des fins professionnelles. Nous demandons que cela soit explicitement mentionné ainsi.

## **2.2 Formation continue**

La priorité stratégique accordée à la formation continue pour la période 2025-2028 proposée par le Conseil fédéral ne peut être garantie avec les moyens prévus, et les objectifs ne peuvent donc pas être atteints.

Un point positif est l'augmentation de la contribution de la Confédération aux cantons pour la promotion des compétences chez les adultes. Elle passe de 17 à 59 millions de francs. Ces moyens supplémentaires sont notamment nécessaires pour mettre en œuvre des mesures visant à augmenter la participation. Aujourd'hui, celle-ci est encore inférieure à 1% chez les personnes concernées. Des moyens financiers supplémentaires sont également nécessaires pour promouvoir de manière ciblée les compétences de base chez les bénéficiaires d'aides sociales.

En revanche, il est prévu d'augmenter de seulement 1 million de francs la contribution aux prestations des organisations de la formation continue (OFC). C'est clairement insuffisant. L'inflation à elle seule entraînera une diminution des moyens.

Nous demandons un relèvement du plafond des dépenses pour les organisations de la formation continue de 17,7 à 20 millions de francs.

Ces organisations fournissent des prestations indispensables, qui sont essentielles pour le système. Elles contribuent de manière directe à augmenter la participation à la formation continue. Elles sensibilisent à l'importance de la formation continue, soutiennent les cantons et la Confédération dans la mise en œuvre de la mission d'encouragement dans le domaine des compétences de base et améliorent, à travers différentes mesures, l'accès à la formation continue et sa qualité.

D'après les derniers chiffres de l'OFS, la participation à la formation continue reste encore largement en dessous du niveau d'avant la pandémie. De plus, les disparités en termes de participation à la formation continue se sont encore accentuées. Dans ce contexte, les prestations des OFC sont indispensables.

Compte tenu des mutations sociales et économiques actuelles, les prestations des OFC ont aussi une importance essentielle dans les domaines suivants:

- Pour la formation continue des personnes âgées de plus de 65 ans. La formation continue après la vie professionnelle est particulièrement importante pour cette catégorie de la population afin qu'elle puisse participer à la vie sociale et faire profiter le pays de son expérience et de ses compétences. La formation continue a aussi une

incidence positive sur la santé des personnes de cette catégorie, et donc sur les dépenses de santé.

- Pour la formation des parents. Les aptitudes et compétences des parents ont une importance déterminante pour le développement et les opportunités de formation de leurs enfants.
- Pour la promotion de la formation continue générale/culturelle et pour la formation continue dédiée au développement durable, notamment pour la protection du climat.

## **Contact**

FSEA (Fédération suisse pour la formation continue)  
Hardstrasse 235  
8005 Zurich

Bernhard Grämiger, directeur  
T: 044 319 71 61  
M: [bernhard.graemiger@alice.ch](mailto:bernhard.graemiger@alice.ch)